



TARIFS COTISATIONS ET AUTRES FACTURATIONS 2023 HT
soumis au vote de l'Assemblée Générale du 24/11/2022

TARIFS HT 2023 :

Tarifs identiques pour les centres fixes et les centres d'entreprise

COTISATION ANNUELLE

Cotisation per capita	87,00 € par salarié en charge en 2022 (hors apprentis)
Cotisation apprentis	43,50 € par apprenti en charge en 2022
Cotisation # poly employeurs	60,90 € par salarié en charge en 2022
Cotisation salarié éloigné *	87,00 € par salarié en charge en 2022

COTISATIONS ADHESIONS

Droit d'entrée par salarié	25,00 € par salarié déclaré au moment de l'adhésion (y compris pour les apprentis)
Cotisation adhésion	87,00 € par salarié déclaré au moment de l'adhésion (sauf apprentis 43,50€) y compris pour salarié éloigné (*)
Régularisation adhésion	Droit d'entrée et cotisation, par salarié non déclaré à l'adhésion et vu en visite (l'année d'adhésion)

COTISATIONS SPECIFIQUES ET AUTRES FACTURATIONS DIVERSES

Visite salarié intérimaire	87,00 € par acte effectué (visite effectuée)
Rendez-vous non honoré	50,00 € par salarié absent au rendez-vous confirmé par convocation

poly employeurs : tous salariés ayant eu simultanément ou successivement plusieurs employeurs adhérents à l'AIST dans le courant de l'année 2022.

* salarié éloigné : salarié exerçant dans le département du Puy de Dôme ou Brioude, dont l'employeur est implanté hors département du Puy de Dôme ou Brioude.